

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 9

Artikel: L'arme absolue à portée de main
Autor: R.M. / Della Santa, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ses possibilités, ses moyens, en se rappelant cette belle maxime, à laquelle vous réfléchirez pendant vos vacances :
« Le vrai bonheur, c'est d'en donner. »

(*Général Henri Giraud*)

L'arme absolue à portée de main

Depuis bientôt 35 ans que nous rédigeons cette revue, nous avons eu souvent l'occasion d'aborder le problème de la discipline dans l'armée. Vaste et délicat sujet qui doit retenir en permanence l'attention du commandement et qui, à quelque époque qu'on le traite est toujours actuel. Mais attention aux grands mots pour lesquels nous avons une particulière méfiance !

En somme, de quoi s'agit-il ? D'inculquer à la troupe, et pareillement à ses chefs la notion d'une obéissance absolue dans l'exécution des ordres, qui suscitera leur cohésion morale et physique en vue de l'action commune à laquelle les voue leur devoir de soldats. Cela étant, on peut admettre que tous sont conscients de la nécessité d'une stricte discipline comme du reste l'exige aussi toute organisation sociale ou professionnelle dans la vie civile. Malheureusement les principes les plus justes demeurent théoriques et inopérants tant qu'ils ne sont pas appliqués dans la pratique par ceux qui sont responsables de les « interpréter ». A l'armée cette mission incombe aux officiers qui, bien qu'ayant bénéficié d'une identique formation militaire, notamment dans l'ordre tactique sont dissemblables par leur caractère, leur sens psychologique, leur aptitude au commandement, la conception qu'ils ont de la discipline ou plus exactement des moyens de la créer, en bref par leur personnalité !

C'est ici que nous aboutissons à un premier carrefour. Le chef intransigeant, plutôt froid, souvent mû par un complexe de timidité et « qui ne voit que son devoir » à travers le « règlement de service » sera partisan d'une « discipline imposée » qui s'appuie sur le « code pénal militaire » et donc suscite l'obéissance de sa troupe par crainte de la punition. Dans la même unité, tel autre chef réputé plus « humain » provoquera ce qu'on appelle la « discipline consentie » par ses subordonnés qui acceptent facilement son autorité parce que, celui-là, est vraiment un « bon type » qui ne fait de mal à personne !

A vrai dire, de telles formules passe-partout relèvent de la métaphysique. Car, entre ces deux conceptions extrêmes de la discipline il y

a de multiples nuances qui, précisément, sont le reflet de la personnalité des chefs dans l'exercice de leur commandement.

Le « *Règlement de service* » (1954), à ses chiffres 42 à 58 contient sur la discipline des définitions et des conseils fort judicieux mais c'est, là aussi, une question d'interprétation. Nous allons dire à nos amis lecteurs comment nous avons toujours vu le problème.

* * *

Certes, à la guerre, le soldat a en général le sentiment, conscient ou obscur, de se battre pour l'indépendance de son pays. C'est le privilège des Suisses de ne pouvoir envisager, dans le cadre de notre neutralité armée que le cas de « défense légitime » puisque notre politique ne comporte aucun objectif extérieur. D'autres armées ont connu un sort moins favorable: les Autrichiens après leur rattachement au III^e Reich, les Italiens et Roumains devant Stalingrad, les Américains en Corée puis en Indochine, les Français en Algérie et sans doute aussi des milliers d'Allemands dont, en 1939, personne n'avait violé le sol. Tous combattaient loin du pays natal pour des raisons qui probablement leur échappaient.

Mais, quel que soit l'attachement du soldat à son pays c'est, sur le champ de bataille, manquer d'élémentaire psychologie que de lui décrire les beautés de la Patrie pour justifier son ultime effort alors que, lourdement chargé, exténué de fatigue par des combats incessants, saisi par la peur il va peut-être au-devant du sacrifice suprême. De tels procédés de commandement, qui s'apparentent aux discours de cantine et aux allocutions du 1^{er} août ne sauraient que tomber à faux; ils n'ont aucune résonance auprès d'une troupe plongée dans l'enfer de la lutte pour la vie.

Pour reprendre l'exemple de Stalingrad, dont la télévision nous a souvent restitué les scènes de ce gigantesque affrontement, comment des hommes ont-ils pu, de part et d'autre, « tenir » dans les ruines d'une ville tous les jours bombardée, sans vivres, dans le froid et le sang? Puisaient-ils donc dans leur seul patriotisme leur farouche volonté de résistance? Ou bien la notion de patrie devint-elle de plus en plus abstraite et inopérante en s'estompant dans un subconscient encore en veilleuse? N'est-il donc pas plus simple et plus humain de penser que, dans sa détresse morale et physique c'est auprès de *son chef* que le soldat cherche le réconfort et trouve l'affection dont il a besoin et aussi l'apaisement face à sa peur de la mort?

S'interposant entre le culte de la Patrie, dont on ne perçoit plus très nettement la foi qu'il peut répandre dans les âmes et les dures réalités du champ de bataille, l'officier digne de ce nom, dépositaire de la mission que lui a confiée la nation, symbolise devant sa troupe le

devoir du soldat et la défense du pays. Sans phrases, ni faire appel aux exigences de la discipline, par sa seule rayonnante présence et l'exemple qu'il donne à tous il pourra exiger de sa troupe tous les efforts et tous les sacrifices. A la condition que s'établisse entre lui et ses hommes ce courant d'affection réciproque et d'estime qui passe par le cœur en s'affranchissant des spéculations de l'esprit et des froids paragraphes du règlement. Et dans ce climat de confiance mutuelle, la discipline surgira tout naturellement sans qu'on soit obligé d'en parler.

En somme, la personnalité du chef est à la discipline ce qu'un tableau de maître est à son cadre.

Cela étant, la Patrie y trouvera toujours son juste bénéfice. C'est pourquoi nous pouvons reprendre cette profonde pensée de Thucydide : « Les soldats se battent pour les chefs et les chefs pour la victoire ».

R. M.

Obéir ce n'est point contrainte, mais acceptation ;
l'esclave n'obéit pas : il subit. Il n'y a que l'homme
libre qui sache obéir, veuille obéir, puisse obéir.
L'œuvre d'un seul s'achève en l'œuvre de tous.
Et tous au bout de l'obéissance, retrouvent,
accrue, leur liberté.

GONZAGUE DE REYNOLD

Si l'on nous demandait de quelle arme totale, d'efficacité absolue, notre armée devrait être dotée sans délai ou quelle serait l'arme dont la généralisation et le développement réclameraient toute notre attention, nous répondrions sans la moindre hésitation : *la discipline*, et pourtant nous sommes de ceux qui pensons que le dernier piton rocheux des Alpes mériterait, pour sa défense, un projectile nucléaire de 200 mégatonnes !

Il est intéressant de noter que ce problème est général et que des allusions discrètes, laissant cependant percevoir quelques difficultés, apparaissent dans l'ensemble de la littérature militaire internationale. Car enfin, le fait que des chefs éminents des deux blocs consacrent depuis peu de très nombreux articles au respect et au maintien de la discipline montre

que ces prises de position répondent à un certain besoin, voire à une nécessité; prenons quelques exemples:

GB: « Nous devons former en chacun soldat la conviction absolue qu'il est une part essentielle et intégrale d'une famille ayant une tâche à accomplir, valant d'être entreprise et vitale pour l'existence de la nation. Ainsi nous constituerons une armée qui non seulement pourra soutenir l'usure de la guerre froide mais sera capable de combattre avec la force que donne *la discipline* face aux pires entreprises de l'ennemi. Tant que nous n'aurons pas atteint ce but, les sommes énormes que nous emploierons à l'acquisition de nouveaux matériels seront pour une large part gaspillées et, ce qui est plus grave encore, nous ne représenterons pas pour l'ennemi une menace assez sérieuse pour le dissuader de l'agression. »

Major HBC, *Journal of the Royal United Service Institution* (août 1960).

URSS: « A chacune des étapes de la construction de l'édifice militaire, le parti communiste a considéré qu'une discipline consciente et forte était l'une des conditions essentielles de la valeur invincible de l'armée et de la flotte et l'un des facteurs les plus importants de la victoire sur l'agresseur impérialiste. »

Maréchal de l'Armée blindée ROTMISTROV dans *Krasnaïa Zvezda*.

« Aucune armée ne peut exister et surtout combattre sans une discipline militaire. »

Maréchal ROTMISTROV, *l'Etoile rouge* (15.10.60).

« Si, sans une forte discipline militaire, il n'a jamais été d'armée, combien plus forte doit-elle être aujourd'hui dans les conditions d'emploi des nouveaux moyens de combat, combien plus précise l'exécution des ordres, plus que l'histoire militaire ne l'a jamais rapporté. »

Maréchal de l'Union Soviétique MALINOVSKI.

USA: « A mesure que leur puissance s'accroît dans des proportions inconnues jusqu'ici le besoin d'une organisation plus rigoureuse et plus parfaite de nos forces humaines et morales devient urgent. »

Brigadier-Général S.L.A. MARSHALL
(*Army N° 1*, août 1959).

« Si j'avais le don de l'éloquence, je tenterais de faire comprendre aux hommes que, selon que les systèmes d'armes deviennent plus

destructifs, il faut disposer d'un nombre plus considérable de combattants entraînés, animés plus que jamais d'un courage accru et d'une intelligence supérieure. »

Général D. TAYLOR, ancien chef EM de l'Armée de terre.

« On va vous enseigner la politesse et la discipline de manière à ne pas l'oublier. »

Ecole des Marines.

Ces quelques exemples ne doivent pas nous induire en erreur: de tous temps les grands chefs se sont souciés de la discipline. Nombreux sont, en effet, les documents historiques, à quelque époque que ce soit, qui foisonnent de paroles célèbres ou de pensées à ce sujet. Napoléon écrit au sujet de l'armée d'Italie:

« Je vais faire des exemples terribles »; ceci après avoir constaté « des excès qui font rougir d'être homme! » « Je ramènerai l'ordre ou je cesserai de commander à ces brigands » (effectivement des officiers sont dégradés, des soldats fusillés). Il donne des ordres précis: « Les femmes inutiles seront barbouillées de suie, promenées ainsi sur un âne à travers le camp, puis chassées hors des postes, à une lieue. »

et Souvarov:

« Sans soldats courageux, disciplinés et sachant agir, disait-il, on ne peut battre l'ennemi ».

Le roi de Prusse Frédéric II pensait que la discipline était inconcevable sans la crainte du supérieur. Il soutenait que le soldat devait craindre davantage le bâton de son caporal que les coups de l'ennemi.

ARDAN DU PICQ: « A quoi bon une armée de deux cent mille hommes, dont cent mille combattent réellement, tandis que les cent mille autres se dissimuleront de cent manières? N'ayons que cent mille soldats mais que l'on puisse compter dessus. »

VON SEECKT: « La discipline est essentielle à l'armée; la valeur de celle-ci se mesurera à la nature et au degré de cette discipline » ou encore: « L'uniforme est la forme extérieure de la discipline ».

Durant la dernière guerre chaque commandant d'armée stimulait la discipline de ses subordonnés par des injonctions lapidaires ou des réflexions philosophiques de cette nature :

« Le plus dur, le plus pénible, dans l'armée, c'est d'obéir; il n'y a qu'une sorte de discipline, la discipline absolue; l'indiscipliné est un assassin potentiel ».

Général PATTON

« Un moral élevé est nécessaire au maintien d'une forte discipline, le moral du soldat est le facteur le plus important en soi à la guerre ».

Maréchal MONTGOMERY

Peut-être faut-il, avant d'envisager les moyens d'affermir la discipline, définir cette notion en ouvrant le dictionnaire Larousse :

« Ensemble de lois ou de règlements qui régissent certains corps, comme l'Eglise, l'armée, la magistrature. »

Nous lui préférons de beaucoup cette définition d'un penseur militaire :

« La discipline, c'est la disposition réfléchie ou inconsciente du soldat à exécuter un ordre et, en l'absence de celui-ci, de savoir comment se conduire dans chaque situation. »

Il ressort clairement que tout le monde est d'accord sur un point : la guerre moderne, avec ses situations mouvantes dont la tactique est basée sur des manœuvres minutées, réclame pour sa conduite une troupe disciplinée, ceci en relation étroite avec les moyens de combat plus complexes, plus variés et plus puissants; pour s'en convaincre, ouvrons plutôt le règlement russe de discipline qui souligne (selon les citations de la « Vie militaire » du 23.XII.50).

« Le rôle de la discipline sera accru dans la guerre moderne, implacable et dévastatrice. »

« Plus l'armement est complexe, plus une discipline de fer est nécessaire. »

« La guerre nucléaire exigera une exécution précise des ordres et une instruction inconnues jusqu'à présent dans toute l'armée. »

« Les ordres doivent être exécutés avec vitesse et précision dans les délais indiqués. »

« Ceux qui n'ont pas saisi cette vérité n'ont pas compris l'importance croissante de la discipline et de l'organisation du combat moderne. »

« Le maintien de la puissance requiert nécessairement un sang-froid inébranlable et une discipline accrue. »

« Obliger chacun à observer strictement la loi et à accomplir exactement les exigences du serment militaire, des règlements et des ordres et des directives des chefs. »

Si l'expérience de la seconde guerre a montré une nouvelle fois que la discipline est non seulement l'antidote de la peur mais qu'elle est la condition primordiale du succès, étudions brièvement les obstacles dont notre chemin est parsemé :

Premièrement et avant tout, le manque de personnalité de certains chefs qui n'osent pas s'imposer. La qualité des chefs est déterminante et ceux qui manquent de l'autorité nécessaire doivent être éliminés sans égard ; l'appel au commandement devrait être moins influencé par la carrière civile, l'ancienneté ou les capacités intellectuelles, et beaucoup plus par ce don de magnétisme qui consacra le jeune Corse Napoléon. En conséquence, la discipline d'une unité dépend de l'autorité du chef avant tout, et non des prescriptions en vigueur.

Puis, il y aurait lieu de redonner à chaque gradé, appelé à n'importe quelle fonction, son sens du devoir et de ses responsabilités. En effet, nombreux sont les chefs supérieurs qui, en tournée d'inspection, se sont habitués, parce que c'est plus simple et plus facile, à faire supporter par leurs subordonnés directs tous les manquements constatés. S'il est vrai et juste que la responsabilité croît parallèlement avec le grade, n'oublions pas que le chef doit faire preuve de discipline à son échelon et surtout se sentir responsable.

Nos courtes périodes d'instruction aux programmes souvent surchargés présentent de grands inconvénients au point de vue de la discipline, tant il est vrai que cette notion est également acquise par l'habitude. Nous pensons que cette

bonne et ancienne tradition de l'instruction pratique qui doit, au cours de répétition, débiter dans un délai souvent trop bref, ne sert pas la notion d'ordre et est contraire à une bonne organisation de base nécessaire au maintien de la discipline: cantonnements non terminés, hygiène douteuse, écuries misérables, etc., etc.

La haute conjoncture et la surcharge de travail de nos officiers ont pour conséquence que beaucoup d'ordres sont peu réfléchis ou donnés trop tardivement: ils engendrent l'indiscipline chez les subordonnés.

Depuis peu, il est devenu fréquent, pour certains commandants, de considérer que l'abus exceptionnel d'alcool par l'un de leurs subordonnés n'est qu'un acte de gravité mineure. Combien de fois avons-nous entendu cette malheureuse excuse: « cela peut arriver à chacun! ». Nous nous insurgons avec vigueur contre cette preuve de faiblesse et affirmons justement le contraire: l'obéissance absolue est étroitement liée à la notion de respect de l'uniforme et de maîtrise de soi.

Enfin, passant sous silence de nombreuses raisons qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, car elles sont connues de chacun, nous pensons qu'il faut conclure par cette constatation: lorsqu'une civilisation s'élève vers son apogée, l'homme semble refuser toujours plus l'autorité. C'est le drame de notre temps.

Je sais qu'un historien aura tôt fait de nous prouver que rien n'a changé sur notre bonne planète; il nous relira ce passage d'une chronique du Berlinois Georges du 25 octobre 1806 observant le premier soldat de Napoléon vers la porte de Brandebourg:

« Qu'on s'imagine un soldat, avec un chien en laisse, un demi-pain enfilé sur la baïonnette; à son briquet pendait une oie, et sur le chapeau, fixé à la ganse du pompon, brillait une cuiller étamée. »

Malgré cela, nombreux sont les jeunes qui souffrent de ne pas trouver à l'armée la forte discipline qu'ils sont en droit d'attendre. Que pouvons-nous faire dans l'immédiat?

Premièrement, chacun, à son échelon et dans sa sphère de commandement, doit être convaincu que sa préoccupation la plus sacrée est bien celle d'obtenir une obéissance instantanée et totale. Chaque chef devrait être persuadé, comme Paul Valéry l'était, que, dans la guerre future :

« On verra se développer les entreprises de peu d'hommes choisis, agissant par équipe, produisant en quelques instants, à une heure, dans un lieu imprévu, des événements écrasants » :

alors seulement ils exigeront la discipline qui sera déterminante pour cette nouvelle forme de guerre, toute faite d'exécution à la seconde ou au dixième de seconde.

Il y aurait, à notre avis, bien des mesures efficaces susceptibles de renforcer immédiatement le niveau de discipline ; pour ne citer qu'un exemple, pensons à l'engagement d'une police d'armée recevant des missions d'intervention plus précises et jouissant de prérogatives plus larges, ceci sans trop se soucier de l'opinion publique qui, en définitive, serait fière d'une armée forte et disciplinée. Nous entendons déjà les objections : « mais non, pas de police, une discipline volontairement admise, sans contrainte ». Allons, soyons francs ! Lequel d'entre nous n'a jamais relâché un peu l'accélérateur en apercevant la casquette d'un agent de la circulation ?

Pour cette fois, le but que nous poursuivons n'est pas celui d'une étude des mesures possibles, mais un essai de rédaction, sous forme d'esquisse, d'un ordre concernant la discipline, un peu dans l'esprit des ordres, concernant le moral, du Maréchal Montgomery (*Mémoires*, page 111).

Si le Maréchal Gretchko écrivait dans la revue soviétique *Voïemy Vestnik* (de novembre 1959) : « Bien que des mesures aient été prises l'an dernier pour réduire le volume de la correspondance militaire, il est encore des chefs qui ne peuvent se dispenser d'un flot de papiers inutiles et qui exigent de leurs subordonnés la production d'une masse de comptes rendus » et qu'il a bien raison, il faut se demander cependant si l'ordre concernant la discipline ne serait pas le premier à rédiger,

le plus important! Peut-être remplacerait-il même d'autres ordres secondaires, ordres de tenue, marche du service, etc.

L'esquisse qui suit ne cherche pas à figurer comme ordre type ou à cataloguer les points de friction ou ceux qui mériteraient une attention particulière; elle ne cherche qu'à donner, de manière incomplète, un aperçu d'une forme possible contenant quelques exemples pratiques.

ORDRE CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA DISCIPLINE

AU BAT. FUS. ... CR. ...

1. *Orientation*

Quel que soit notre ennemi potentiel il est déjà certain que sa discipline sera excellente et correspondra aux nécessités d'une guerre mobile, mécanisée et nucléaire.

Notre troupe entrant au CR ne fait pas toujours d'emblée preuve de la discipline souhaitable; elle doit donc être immédiatement soumise à une ferme discipline et en comprendre la nécessité.

2. *Intentions*

Obtenir dès l'entrée au service une obéissance absolue à tous les échelons et en toute circonstance en mettant l'accent principal du cours sur la discipline par:

- l'exemple personnel des chefs,
- des théories à la troupe,
- une instruction bien dosée et bien préparée en revalorisant tous les moyens éducatifs,
- une intransigeance absolue envers les éléments faisant preuve d'une mauvaise volonté évidente.

3. *Ordres*

Présence des chefs :

- chaque jour un officier par compagnie sera présent à la diane, à l'appel en chambre; il en contrôlera l'organisation et le respect de l'horaire fixé.

- à chaque repas un officier s'assurera de la ponctualité de la troupe, de la qualité et de la présentation des mets; il veillera à une distribution équitable.
- l'officier de la garde montante participera activement à la relève de la garde.

Reprise du travail :

- l'unité sera réunie par section au minimum à 200 m de la place d'appel, puis les sections, conduites au pas par les serre-files, se rassembleront en bon ordre et dans le silence le plus absolu;
- sauf en situation de combat ou à plus de 400 m d'une localité, tous les détachements seront conduits au pas pour se rendre au travail ou en revenir.

Fin du travail :

- à la fin du nettoyage d'armes, les sections seront annoncées au sergent-major qui en dispose pour le service intérieur, assurant ainsi une juste transmission de subordination;
- on s'efforcera dans chaque situation de déterminer avec exactitude la subordination réelle.

Appel principal :

- les officiers en tenue de sortie seront présents sur la place d'appel avant l'arrivée de la troupe; les sections conduites par les sergents n'arriveront pas plus de trois minutes avant l'heure fixée pour l'appel. Cette cérémonie bien réglée par le commandant de compagnie sera très brève; une attention soutenue pourra être ainsi exigée de chacun.

Service de garde :

- les diverses cérémonies de prise et remise de la garde seront exercées le jour précédent;
- à l'exception de la garde d'alerte, la garde sera montée en tenue de sortie; la veste d'exercice sera portée au corps de garde; aucun allègement de tenue ne sera toléré durant ce service;

- les sentinelles patrouillantes adopteront la cadence, 120 pas-minute; l'arme sera portée à la hanche ou en ballant;
- les sentinelles de tir seront doubles, porteront le casque et seront en possession d'un ordre écrit.

Les sous-officiers :

- l'un des deux sous-officiers supérieurs de la compagnie remplira le rôle de major de table; il sera rendu responsable de la bonne tenue du repas des sous-officiers. Les caporaux attendront debout l'arrivée du sous-officier supérieur. Les tables seront couvertes de papier blanc;
- sauf impossibilité, les sous-officiers logeront en chambres;
- en cas de punition les sous-officiers prendront les arrêts en chambre;
- les sous-officiers supérieurs, sauf cas exceptionnels, ne mangeront pas à la table des officiers.

Le salut :

- une attention particulière sera vouée au salut qui, au début du cours, fera l'objet d'une brève théorie;
- *article 228 du RS* : « celui qui salue mal ou ne salue pas, ne rend pas le salut ou le rend négligemment trahit un défaut d'attention ou un manque de discipline; le fautif doit être signalé à son commandant qui le *punira* »;
- *article 229 du RS* : « le devoir de saluer les sous-officiers est de règle dans l'unité »;
- *article 233 du RS* : « les sentinelles du service de garde saluent les officiers en prenant le garde-à-vous, après avoir mis l'arme au pied »;
- *article 234 du RS* : « le chef d'une subdivision est responsable de la façon dont saluent ses hommes ».

Tenue :

- *article 190 du RS* : « de même qu'une attitude correcte, une tenue conforme aux prescriptions est une preuve de discipline »;

- « les chefs de tout grade contrôlent la tenue de leurs subordonnés et interviennent en cas de négligence. Tout officier qui rencontre un homme ou un sous-officier dont la tenue est incorrecte ou contraire aux prescriptions a le devoir d'intervenir et, en cas de négligence grave, d'en avertir les supérieurs du fautif »;
- une tenue uniforme sera toujours ordonnée et contrôlée;
- les cheveux seront coupés courts une fois avant l'entrée au service; une seconde fois à la fin de la seconde semaine.

Annonce :

- l'effectif exact d'une subdivision sera toujours connu de son chef;
- *article 237 du RS* : « l'homme isolé qui rencontre un supérieur ne s'annonce pas, à moins d'être interpellé. En campagne, le soldat isolé, lorsqu'un supérieur s'approche de lui, lui indique sans se nommer la mission dont il est chargé;
- manière d'annoncer selon *chiffre 238 du RS*;
- *article 239 du RS* : « supérieurs et subordonnés se feront le devoir, en toute situation, d'avoir toujours une attitude militaire. Le langage doit être naturel, précis et ferme.

Le pouvoir disciplinaire :

- *article 59 du RS* : « le pouvoir disciplinaire concourt à créer la discipline »;
- *article 62 du RS* : « c'est une erreur de croire que la discipline puisse être inculquée et maintenue par la seule vertu de la punition »;
- « souvent, il faudra punir dès leur première apparition certaines fautes fréquentes, telles que négligence ou imprécision dans l'exécution des ordres »;
- une punition ne sera infligée qu'après réflexion et à la suite d'une enquête sérieuse écrite; elle me sera remise par la voie du service;
- si la peine à infliger dépasse la compétence du commandant d'unité, celui-ci me soumettra une proposition justifiée par toutes les pièces utiles;

- *article 70 du RS*: « devant un cas d'insubordination manifeste ou d'une violation grave des devoirs de service, tout officier ou sous-officier est tenu de faire arrêter le coupable sur l'heure si le commandant d'unité ne peut être atteint;
- *article 77 du RS*: « les cas d'indiscipline peuvent être exposés devant l'unité assemblée mais il ne convient pas qu'à cette occasion le coupable soit appelé hors du rang, ni qu'on le fasse enmener devant ses camarades.

Ordre aux cantonnements :

- les cantonnements seront constamment tenus dans un ordre strict, fixé par le sergent-major;
- si, pour une raison ou une autre un cantonnement ne devait pas être en ordre (alarme, etc.), le commandant gardera la clé sur lui et sera prêt à justifier cette décision;
- les installations sanitaires seront suffisantes pour assurer une hygiène normale. Elles feront l'objet de contrôles fréquents.

Prescriptions générales :

- toute dérogation à cet ordre est interdite;
- en cas de doute les articles du RS seront appliqués avec exactitude.

Le cdt. bat. fus. ...

CONCLUSIONS

Il est temps de conclure ce bref article qui doit être interprété comme un appel à la loyauté de chacun dans le but de revaloriser les éléments fondamentaux et indispensables à la guerre pour laquelle nous voulons nous préparer. Il faut que chaque soldat d'une unité soit persuadé que la compagnie à laquelle il appartient mérite ce don d'obéissance. Aussi la compétence professionnelle est-elle à la base de toutes les mesures destinées à promouvoir une vraie discipline. Seul le travail personnel acharné de chaque officier permettra d'améliorer le sens du devoir, facteur puissant de discipline.

On nous objectera peut-être que cet article est inutile parce qu'il s'adresse à des convertis. Nous pensons alors qu'il ne suffit pas d'être converti pour pratiquer régulièrement sa religion. Ou alors que nous nous plaisons à peindre le diable sur la muraille et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Cette simple remarque nous prouverait alors que le mal est plus grave que nous le pensions, plus insidieux parce que méconnu.

N'acceptons surtout pas l'idée que la discipline, de nos jours, doit observer certaines formes et qu'elles ne peut plus être ce qu'elle était en février 1952 lors du naufrage du *Birkenhead* : les officiers ordonnèrent aux hommes de rester sur le pont et de ne pas risquer de faire couler les bateaux en sautant par-dessus bord ; l'ordre fut observé et les soldats s'enfoncèrent avec le bateau au garde-à-vous sur le pont. Voilà un exemple récent où des dizaines d'hommes préférèrent la mort à la désobéissance.

Nous connaissons tous cette petite anecdote rapportée par Jules Roy dans son livre sur *Dien Bien Phu* au sujet d'un prisonnier français qui réclamait un médecin et qui s'attira cette réponse : « Non ! » « Pourquoi ? » « Monsieur, vous apprendrez que chez nous on n'a pas l'habitude de poser des questions ».

Alliant toutes nos volontés d'officiers, nous tenons l'arme absolue, la meilleure, à portée de main ; il suffirait, peut-être, de relire ces quelques lignes de Jean Dutourd pour comprendre que, chaque fois que des hommes sont réunis pour une raison ou pour une autre, la discipline est à la base de leur entreprise :

« Une armée est un peuple en bon ordre ; et rien n'est plus calmant que l'ordre, rien ne repose davantage l'esprit. La guerre étant un état d'extrême désordre, il faut lui tenir tête au moyen de l'ordre le plus rigoureux ».

Major EMG J. DELLA SANTA
